

Séance du 19 Octobre 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Bordenave à M. Arandia, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

ABSENT : /

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Concours-Expo de peinture "Trophée des Jeunes Talents"

M. MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne organise pour la quatrième année consécutive le « Trophée des Jeunes Talents », concours-expo consacré à toutes les disciplines liées aux arts plastiques (peinture, sculpture, montage, graff, etc...) qui s'adresse aux jeunes artistes amateurs de l'agglomération de 16 à 30 ans et dont vous trouverez le règlement en annexe.

L'exposition aura lieu du samedi 11 novembre au dimanche 26 Novembre 2006 à la Poudrière.

Le jury placé sous la co-présidence de Messieurs MASSÉ et MILLET-BARBÉ désignera les lauréats, le concours étant doté des prix suivants :

1^{er} Prix d'une valeur de 600 €
2^{ème} prix d'une valeur de 400 €
3^{ème} prix d'une valeur de 400 €
Prix du Public d'une valeur de 400 €

Je vous demande de bien vouloir approuver le règlement de ce concours annexé à la présente délibération et d'accepter la dotation pour un montant total de 1.800 € récompensant les 4 artistes sélectionnés par le jury et le public.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.